

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections municipales partielles complémentaires Commune du Hézo

Compte tenu de la perte du tiers des membres du conseil municipal du Hézo (56), les électeurs de la commune sont appelés aux urnes pour des **élections municipales partielles complémentaires le dimanche 10 septembre 2017** à l'effet d'élire six conseillers municipaux. **Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.**

Le second tour, s'il y a lieu d'y recourir, se déroulera le **dimanche 17 septembre 2017** dans les mêmes locaux et aux mêmes horaires.

Le scrutin applicable est un scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat.

Avant le scrutin, **la déclaration individuelle de candidature est à déposer à la préfecture du Morbihan, 24 place de la République, bureau des Réglementations et de la Vie citoyenne, à Vannes**, selon le calendrier suivant.

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- le lundi 21 août 2017 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h sur rendez-vous
- le mardi 22 et mercredi 23 août 2017 de 8h30 à 12h sur rendez-vous
- le jeudi 24 août 2017 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h sur rendez-vous

Pour le second tour de scrutin :

- le lundi 11 septembre 2017 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h sur rendez-vous
- le mardi 12 septembre 2017 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h sur rendez-vous

La date limite de notification à la mairie par les candidats de la liste des assesseurs et délégués est fixée au **jeudi 7 septembre 2017 à 18h**, pour le premier tour et le **jeudi 14 septembre 2017 à 18h pour le second tour.**

La campagne électorale sera ouverte, pour le premier tour, **lundi 28 août 2017 à zéro heure** et s'achèvera le **samedi 9 septembre 2017 à minuit.**

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le **lundi 11 septembre 2017 à zéro heure** et se terminera le **samedi 16 septembre 2017 à minuit.**

Toutes infos sur



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan